Réunion du 03 JUILLET 2021

Convocation du 26/06/2021

Le trois juillet deux mil vingt et un à dix heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.DELANAUD Stéphane, le Maire

Présents : DELANAUD Stéphane, DOUCHET Delphine, DESFORGES Christophe, BONNEMENT Joël,

TETU Catherine, FEBWIN Marcelle, LALUC Aurélien arrivé à 10H40

Absents excuses : WASSE William, DUCROCQ Jean-Claude. TETAZ Martial pouvoir à Delphine DOUCHET, M. PETIT Mario pouvoir à Stéphane DELANAUD

Secrétaire de séance : Mme DOUCHET Delphine

La secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal du 28/05/201 qui n'appelle aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION AVENANT TRAVAUX ECLAIRAGE FDE

Lors du conseil du 05 mars 2021, nous avions pris une délibération pour la réalisation des travaux de remplacement de l'éclairage public par des LEDS. Le montant total des travaux s'élevait à 45.226 euros TTC avec une contribution de la commune de 14.245 euros.

Suite à une modification du projet (le remplacement des candélabres dans le lot du petit marais bénéficie de subventions plus importantes), Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce nouveau projet de 45.136€ TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune un avenant à la convention pour la maitrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public Dossier n° 02-TE-00014-EP suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération	18.601,00€
Aide de 40% du Département de la Somme	14.216,00€
Contribution de la commune	12.319,00€
TOTAL TTC	45.136,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité
D'adopter le projet présenté par la FDE 80
De solliciter l'accompagnement financier du département
D'autoriser Monsieur le Maire à signe l'avenant à la convention
D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 12.319,00€

DELIBERATION ACHAT DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la société Electro cœur a été choisie par la CCALN pour réaliser des achats groupés et ainsi bénéficier de tarifs préférentiels. Le groupement d'achat par la CCALN n'a pas été réalisé.

Monsieur le Maire a donc repris contact avec cette société pour une mise à jour du devis et cette dernière l'a informé que l'offre proposée en date du 12/11/20 pour un montant de 1300 euros HT, était soumise à l'obligation de prendre un contrat de maintenance. Ce dernier s'élève à 250 euros/an.

La société électro cœur déclinera toutes responsabilités dans le cas d'une réalisation de la maintenance par un autre organisme que leur société.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord favorable au projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MAIRIE ET EGLISE

Comme évoqué lors du conseil du 28/05/2021, le remplacement des chéneaux du petit bâtiment accolé à l'église (lieu de la boite à livres) n'ont pas été prévus dans le devis de l'église, un devis de 1.110€ HT soit 1.332€ TTC de la société Bonard (qui réalise ceux de l'église) a été présenté.

Il a été également demandé le remplacement du zinc de rive de la toiture du bâtiment de la mairie car il est en très mauvaise état, le montant s'élève à 2.010 euros HT soit 2.412€ TTC

Pour rappel, la société Bonard vérifie et répare les cache moineaux, et fait la mise en peinture des lucarnes de ce même bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord favorable pour
Le remplacement des chéneaux d'un montant de 1.110€ HT soit 1.332€ TTC
Le remplacement du zinc d'un montant de 2.010€ HT soit 2.412€ TTC

CONVENTION PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCALN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune fait appel aux services techniques de la CCALN pour réaliser les tontes du village et les petits travaux de voirie.

Les tarifs pour 2021 ont changé ce qui impose la signature d'une nouvelle convention. Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention et des nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et accepte les tarifs en vigueur au 01 janvier 2021.

INTRAMUROS

La CCALN a pris à sa charge l'adhésion pour toutes les communes à l'application INTRAMUROS. Cette application (à installer sur smartphone) permettra aux habitants d'avoir accès aux informations mise en ligne par la commune mais pourra également retourner des faits (problème éclairage dans la commune, chat errant, perdu….)
Nous pourrons avertir facilement des phénomènes orageux.
Pour avoir accès à ce service, des représentants de la commune doivent suivre une formation à distance pour la mise en place du service (coût 200€ euros HT).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord favorable à ce service.

DELIBERATION REGIE

Suite au point effectué avec la trésorerie de Moreuil sur les 3 régies, il apparait que la régie location étang n'est plus utilisée puisqu'un titre individuel est émis pour chaque location, elle peut être dissoute.

La régie « repas et divers » créée pour les manifestations annuelles, dispose de tickets, il faut donc la conserver.

La mise en place depuis le 1er mai 2021 d'un nouveau circuit de dépôt des chèques et du numéraire, nous contraint à ouvrir un compte de dépôts de fonds au Trésor auprès de la Trésorerie de Moreuil.

Sur les conseils de M. Le trésorier de Moreuil, la régie de la salle des fêtes peut être dissoute.

L'encaissement des locations de la salle des fêtes sera inclus dans la régie « repas et divers ».

L'acte constitutif de la régie « repas et divers » sera modifié.

Mme TETU Catherine est nommée régisseur titulaire et Mme BONNARD Valérie régisseur suppléant

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne un accord favorable.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

M. MAQUIGNY, propriétaire du bois situé dans les marais, nous propose de profiter des travaux d'abattage qu'il a conclu avec la société SYLVA BOIS pour y inclure les arbres qui jouxtent son bois. Après avoir rencontré le technico-commercial, M. JOLY, ce dernier estime l'achat de ce bois a environ 6 € la tonne pour une quantité totale d'environ 70 tonnes.

PRESENTATION DU PROJET EOLIEN PAR ENERTRAG

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à12H30
Ont signé au registre, tous les conseillers présents